

important que de connaître uniquement les chiffres auxquels on est arrivé.

Les députés, d'après moi, aimeraient être mis au courant de la façon dont la conférence s'est déroulée et de quelle manière elle fut dirigée; ils voudraient aussi savoir quelle a été la réaction des premiers ministres provinciaux aux diverses mesures mises en discussion lors de la conférence, de même qu'à l'entente définitive qui fut signée, je crois, par toutes les provinces? Quelle a été l'attitude des premiers ministres et des gouvernements des diverses provinces depuis la signature des ententes, compte tenu des circonstances changeantes. Le ministre pourrait-il nous renseigner là-dessus? Il serait utile pour nous de comprendre l'atmosphère générale qui régnait au cours des discussions.

**L'hon. M. Sharp:** Monsieur le président, je pourrais peut-être, en réponse à la dernière question, évoquer le rapport du comité fédéral-provincial du régime fiscal qui s'est réuni à Ottawa les 14 et 15 septembre 1966. C'est la source officielle de renseignements pour les députés désireux de connaître l'attitude des gouvernements respectifs. J'ai déposé de temps à autre tous ces documents à la Chambre.

Le rapport en question traite de l'établissement du comité du régime fiscal, de ses séances et des résultats obtenus. Le rapport que j'ai en main est celui du comité fédéral-provincial du régime fiscal qui renferme les mémoires du gouvernement fédéral et de chacun des gouvernements provinciaux. A la réunion subséquente d'octobre, j'ai fait valoir au nom du gouvernement fédéral, certains aspects de l'attitude fédérale, remaniés de nouveau à la suite de nos pourparlers de septembre. J'ai soumis un rapport à la conférence fédérale-provinciale présidée par le premier ministre. Ce dernier a alors confirmé que les propositions du gouvernement fédéral étaient effectivement celles qu'il recommanderait au Parlement.

Réponse succincte à l'autre question: on ne conclut pas d'accords aux conférences fédérales-provinciales. En fait, il n'y a rien d'écrit sur la répartition des domaines fiscaux ou de l'acceptation des paiements de peréquation et le reste; les seules ententes conclues portent sur des questions administratives, notamment les accords sur la perception des impôts. Le gouvernement fédéral consent à percevoir la moitié des impôts pour le compte des gouvernements provinciaux et leur remet les recettes.

Je puis donner à l'honorable député l'assurance qu'au moment de répartir les domaines fiscaux le gouvernement fédéral doit en arriver à dire: «Voici les impôts que nous

nous proposons de prélever» et les gouvernements provinciaux doivent décider quelles sont les autres taxes qu'ils peuvent prélever. Grâce à ces consultations et à cette étude des projets respectifs, nous espérons en venir à un ensemble cohérent. Je ne crois pas qu'il plairait à la Chambre, par exemple, d'être liée dans ses décisions sur la politique fiscale convenant au Canada—en supposant un accord fédéral provincial sur la répartition des domaines fiscaux—de voir compromettre la liberté du parlement de légiférer dans le domaine fiscal.

Dans le projet de loi fondé sur la résolution à l'étude, le gouvernement fédéral proposera ce dont il a saisi les provinces. Je puis assurer au député que nulle province n'a aimé les propositions en question. Les provinces ont toutes estimé que le gouvernement fédéral agissait avec parcimonie et posé toutes sortes de questions sur l'avenir en disant que nous toucherions différentes recettes, alors qu'elles s'endetteraient davantage. J'ai commenté cette attitude de temps à autre pendant la conférence. Je puis assurer au député que, si telle était vraiment la perspective d'avenir, nous n'aurions pas eu besoin d'un mini-budget pour obtenir 250 millions de dollars; nous aurions eu amplement de recettes pour couvrir toutes les dépenses. En fait, nous savons tous ici que telle n'est pas la situation.

Il est vrai que nos chances d'obtenir des revenus sont meilleures que celles des provinces et des municipalités, mais nous ne disposons d'aucun excédent. Le mieux que nous puissions espérer, ce sont des régimes fiscaux compatibles les uns avec les autres et qui permettent le progrès économique du pays. Nous continuerons de rencontrer les provinces pour discuter les problèmes fiscaux.

• (4.10 p.m.)

La Commission Carter nous met en présence d'un problème tout à fait nouveau, et si j'insiste tant pour qu'on étudie son rapport très attentivement et si, pour ma part, j'évite de porter des jugements sur la question, c'est que je veux avoir la chance d'en discuter avec les provinces, que les recommandations de la Commission Carter intéressent au plus haut point. Je désire m'entretenir avec elles avant de faire des recommandations à mes collègues ou à la Chambre quant aux changements à apporter au régime actuel.

(Rapport est fait de la résolution, qui est adoptée.)